



CONTRAT « ASSURANCE AUTO-MISSION »

BULLETIN D'ADHESION
 (réservé aux clubs et structures FFHB)

CLUB SOUSCRIPTEUR : **N° de SIRET (Obligatoire) :**

Représenté par **Email du club :**

Adresse :

Prise d'effet de la garantie (1) : à la date du cachet de la poste.

Date d'échéance annuelle : à la date du cachet de la poste

Composition du contrat :
 - le présent bulletin d'adhésion
 - les Conditions générales 278 A

TABLEAU DES GARANTIES

GARANTIES	SOUSCRIPTION	MONTANT DE GARANTIE	FRANCHISES
➤ R.C. DU COMMETTANT	OUI	Voir C.G. 278 A	Néant
➤ ASSURANCE DES VEHICULES PERSONNELS DES PREPOSES EN EN MISSION :			
☞ R.C. auto	OUI	Voir C.G. 278 A	Néant
☞ Dommages par accident	OUI	} Valeur à dire d'expert dans la limite de 50 000 €	300 €
☞ Vol	OUI		300 €
☞ Incendie	OUI		300 €
☞ Défense pénale et Recours suite à accident	OUI		20 000 €
☞ Assistance aux personnes et au véhicule	OUI	Voir C.G. 278 A	Néant
➤ OPTIONS			
☞ Bris de glaces	OUI	Valeur de remplacement 1 500 €	75 €
☞ Bagages et objets personnels	OUI	} ● avance des frais médicaux : 3 050 € ● incapacité temporaire : - si taux IPP ≤ 10 % versement pendant 365 j maximum - si taux IPP > 10 % selon appréciation de l'expert ● autres dommages corporels : 1 000 000 € Tous dommages confondus : maxi : 1 000 000 €	150 €
☞ Garantie du conducteur	OUI		Néant
			10 jours
			Néant
			IPP ≤ 10 %

FORFAIT KILOMETRIQUE ANNUEL CHOISI PAR LE CLUB (2)

- | | | |
|--|--|---------|
| <input type="checkbox"/> 0 à 1 000 km | ⇒ Cotisation annuelle | 416 € |
| <input type="checkbox"/> 1001 à 3 000 km | ⇒ Cotisation annuelle | 866 € |
| <input type="checkbox"/> 3001 à 10 000 km | ⇒ Cotisation annuelle | 1 313 € |
| <input type="checkbox"/> 10001 à 30 000 km | ⇒ Cotisation annuelle | 2 145 € |
| <input type="checkbox"/> 30001 à 50 000 km | ⇒ Cotisation annuelle | 3 205 € |
| <input type="checkbox"/> 50 001 à 500 000 km | ⇒ En fonction des kms déclarés avec une cotisation/an ne pouvant excéder | 30 898€ |

(1) le bulletin d'adhésion doit obligatoirement être accompagné du chèque de règlement correspondant à l'option souscrite.

(2) cocher la case correspondant au forfait kilométrique choisi

Vous reconnaissez avoir été informé :

- du caractère obligatoire des réponses faites aux présentes Conditions particulières (conformément à l'article 27 de la loi informatique et liberté du 06.01.78).

- des sanctions prévues par les articles L. 113-8 (nullité du contrat) et L. 113-9 (réduction des indemnités) du code des assurances en cas de réticence, de fausse déclaration intentionnelle, d'omission ou de déclaration inexacte.

Toute modification des éléments des Conditions particulières doit être déclarée à l'assureur sous peine des mêmes sanctions.

Les statuts de la Défense automobile et sportive ainsi que les Conditions générales vous ont été remis. Vous en avez pris connaissance avant la souscription du contrat.

Vous autorisez l'assureur à communiquer vos réponses à ses correspondants dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion et l'exécution du contrat ou des autres contrats souscrits auprès de lui.

Fait à le

Signature du souscripteur